

valeur morale des paraphes sur acte notarié

Par **gajuin**, le **24/04/2010** à **22:33**

Bonsoir,

L'acquéreur est-il tenu de respecter les conditions de l'acte par les paraphes qu'il effectue au bas de chaque page d'un acte notarié ?

Est-il normal que la deuxième tête d'une vente viager soit l'un des parents de l'acquéreur étranger à l'origine du bien alors que l'enfant du vendeur n'est pas informé de cette vente ?

Est-il courant que le vendeur se porte caution de son acquéreur ?

Etc.....

A ce jour je suis à la recherche d'un avocat pour la Cour Européenne suite à une lourde condamnation au profit des spoliateurs.

Par avance merci.